



Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« CREDIT DE FRs 213'000.- DESTINE A L'ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET D'UN AGREGAT POUR LE SERVICE DES SPORTS ET MANIFESTATIONS »

Conformément aux articles 30, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le principe d'échelonnement des achats, selon le plan annuel des investissements, concernant le remplacement ou l'acquisition de véhicules et de machines pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement ainsi que pour le Service des Sports et Manifestations ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix dans sa séance du 2 octobre 2019, qui décrit, dans les détails, les coûts relatifs à ces acquisitions ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 8 octobre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE /REFUSE

1. D'autoriser le Conseil administratif de la Ville de Versoix à acquérir des véhicules pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement et un agrégat pour le Service des Sports et Manifestations, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance 2 octobre 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 213'000.- destiné à financer les achats cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiements auprès des établissements de son choix, à concurrence de Frs 213'000.- dans le but de procéder aux achats cités au point 1 ci-dessus.

4. De prendre note qu'un montant de Frs 20'000.- nous sera versé par le Service Intercommunal du centre sportif des Rojalets en guise de participation au financement de cet agrégat.
5. De comptabiliser la dépense de Frs 213'000.- ainsi que la recette de Frs 20'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de Frs 193'000.- à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 173'000.- liée à l'achat de véhicules pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement, au moyen de 8 annuités qui figureront au compte de résultats sous la rubrique 61.33 dès 2020.
7. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 20'000.- liée à l'achat d'un agrégat pour le Service des Sports et Manifestations, au moyen de 8 annuités, qui figureront au compte de résultats sous la rubrique 34.33 dès 2020.